



Département
des Landes

Cet arrêté a été publié sur le site de la Collectivité le 12 avril 2023

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

ID : 040-224000018-20230412-SA_23_04-AI



n° SA 23-04

**ARRETE DE SUBDELEGATION DE FONCTION
DE M. XAVIER FORTINON, PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES
A M. HENRI BEDAT, VICE-PRESIDENT**

Le Président du conseil départemental des Landes,

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021, portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° 2 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection des Vice-Présidents et de la Commission Permanente ;

VU la délibération n° 5 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégations d'attributions données par le Conseil départemental au Président et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

VU l'article L 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'arrêté n° SA 22-04 en date du 29 mars 2022, de subdélégation de fonctions de M. Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental des Landes, à M. Henri BEDAT, Vice-Président ;

VU l'arrêté n° SA-DEPORT21/28-015 en date du 5 avril 2023, prenant acte du départ, pour la durée de son mandat, de M. Henri BEDAT, Vice-Président du Conseil départemental, concernant le territoire de la commune de Saint-Vincent-de-Paul, dans le cadre de ses fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes en tant que Président de la Commission d'Appel d'Offres,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Henri BEDAT, Vice-Président du Conseil départemental, reçoit subdélégation de fonction pour, conformément à l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sauf pour les affaires relevant du territoire de la commune de Saint-Vincent-de-Paul, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et concernant les codes CPV dont la liste figure en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Cet arrêté de subdélégation de fonction emporte délégation de signature au bénéfice du délégataire, M. Henri BEDAT. Cette subdélégation ne dessaisit pas le Président du Conseil départemental, le délégant.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté a pour effet d'abroger l'arrêté n° SA 22-04 en date du 29 mars 2022, tel que visé.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023



ID : 040-224000018-20230412-SA_23_04-AI

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

Fait à Mont-de-Marsan, le 12 AVR. 2023

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

**ANNEXE A L'ARRETE DE SUBDELEGATION DE FONCTION****Liste des codes CPV**

Code CPV	Libellé
44113310-1	Matériaux routiers enrobés (fourniture de grave émulsion, enrobés à froid...)
45112500-0	Travaux de terrassement
45112720-8	Travaux d'aménagement paysager de terrains de sport et d'aires de loisirs
45200000-9	Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
45220000-5	Ouvrages d'art et génie civil
45221100-3	Travaux de construction de ponts
45221111-3	Travaux de construction de ponts routiers
45221119-9	Travaux de rénovation de ponts
45233000-9	Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'autoroutes, de routes
45233120-6	Travaux de construction de routes
45233128-2	Travaux de construction de carrefours giratoires
45233140-2	Travaux routiers
45233141-9	Travaux d'entretien routier
45233142-6	Travaux de réparation de routes
45233200-1	Travaux de revêtement divers
45233220-7	Travaux de revêtement de routes
45233223-8	Travaux de resurfacement de chaussées (Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion, matériaux bitumineux coulés à froid...)
45233292-2	Installation de dispositifs de sécurité
45454000-4	Travaux de restructuration